

Revalorisation de l'accès à la profession d'huissier de justice en Grèce

Le 5 avril 2012 le Parlement grec a voté une loi historique pour notre profession.

Désormais l'accès à la profession d'huissier de justice en Grèce est subordonné à l'obtention d'un diplôme délivré par la faculté de droit ou d'une université nationale ou d'une université étrangère paritaire, reconnue de la législation du pays. Cette formation devra être complétée par un stage de six mois chez un huissier de justice avant l'examen professionnel, suivi de trois mois de séminaire de formation dispensés par la profession après les examens.

Nous adressons toutes nos félicitations au président Dionysios Kriaris ainsi qu'aux membres de son bureau et enfin à tous nos confrères grecs qui confirment ainsi la reconnaissance de leur professionnalisme et de leur haut niveau de compétence.

Budapest : 4^e journée de formation européenne

Le 7 avril 2011, les locaux de la Chambre nationale des huissiers de justice de Hongrie furent le théâtre de la 4^e journée de formation européenne organisée par le Centre international de formation de l'UIHJ

La nécessité de formation

L'expression est on ne peut plus adaptée car c'est bien dans un vrai théâtre attendant aux bureaux de la Chambre que s'est déroulée cette désormais traditionnelle journée.

Des délégations de quinze pays européens étaient présentes (Belgique, Bulgarie, Espagne, Estonie, France, Grèce, Hongrie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Suisse, Suède et République tchèque) ainsi qu'un représentant de l'Algérie, assurant ainsi le succès de la manifestation.

L'ouverture des travaux fut placée sous la présidence de Nora Klebercz, du ministère de la justice hongrois, responsable du dossier e-Justice et représentant permanent de la Hongrie auprès de l'Union européenne.

Le président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Hongrie, Miklos Krejniker, souhaita à tous la bienvenue, suivi par Jean Michel Rouzaud, président de l'École nationale de procédure de Paris (ENP), qui sut comme à l'accoutumée convaincre l'assistance de la nécessité de la formation dans notre profession.

Le président de l'UIHJ, Leo Netten, salua à son tour les confrères présents dans la salle et céda la parole à Françoise Andrieux (France), secrétaire général de

Upgrading of Access to the Profession of Judicial Officer in Greece

On 5 April 2012 the Greek Parliament passed landmark legislation for our profession.

Now access to the profession of judicial officer in Greece is subject to obtaining a degree from a law school or a university or a national or a foreign joint university, recognized by the country's legislation.

In addition, a six-month further practical training should be done at a judicial officer's office, before the professional examination, followed by a three months training seminar organised by the profession after exams.

We address our congratulations to President Dionysios Kriaris and the members of his board and finally to all our Greek colleagues thus confirming the recognition of their professionalism and high level of competence.



De G. à D. : Françoise Andrieux, secrétaire général de l'UIHJ, Leo Netten, président de l'UIHJ, Miklos Krejniker, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Hongrie, Nora Klebercz, représentante permanente de la Hongrie auprès de l'Union européenne, Jean-Michel Rouzaud, président de l'École nationale de procédure de Paris

From L. to R. : Françoise Andrieux, Secretary General of the UIHJ, Leo Netten, President of the UIHJ, Miklos Krejniker, President of the National Chamber of Judicial Officers of Hungary, Nora Klebercz, permanent representative of Hungary at the European Union, Jean-Michel Rouzaud, president of the National School of Procedure of Paris

l'UIHJ, qui déclina le menu de la journée, laissant ensuite la place aux travaux. Le premier atelier avait pour thème : e-Justice. Françoise Andrieux, modératrice de cet atelier, rappela la définition d'e-justice au travers d'une résolution du parlement européen du 18 février 2008 : « Considérant que la définition de l'e-Justice est très large et qu'elle comprend en général l'utilisation des nouvelles technologies électroniques dans le domaine de la justice... ».

Alain Bobant (France), président de la Fédération nationale des tiers de confiance (FNTC), et Stéphane Gensollen (France), huissier de justice à Marseille, l'un dans le rôle du savant et l'autre dans celui du candidat, ont mis à la portée de tout huissier de justice européen l'intérêt et l'utilisation d'e-Justice. Ils ont fait entrer la matière dans le quotidien professionnel au travers de la présentation de produits comme le « Depomail », le minutier électronique...